

PROCÉDURE DE DÉROGATION A L'ENTRÉE EN 2nde GÉNÉRALE & TECHNOLOGIQUE DANS UN LYCÉE PUBLIC RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

RAPPEL DU PRINCIPE D'AFFECTATION EN 2nde GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (ZGT) EN LYCÉE PUBLIC

L'affectation des élèves est réalisée prioritairement en fonction du secteur géographique (adresse du domicile familial). Des vœux de dérogation peuvent cependant être demandés par les familles. L'inspecteur(trice) d'académie - Directeur(rice) Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) a compétence pour accorder les dérogations de secteur relatives aux établissements de son département (articles D 211-10 et D 211-11 du code de l'éducation).

La dérogation est prise en compte en fonction des places disponibles, **après affectation des élèves relevant du secteur de l'établissement sollicité** et en tenant compte des critères de dérogation définis par le ministère de l'éducation nationale.

ATTENTION :

- l'éventuel accord de l'IA-DASEN **n'implique pas automatiquement la prise en charge financière des transports scolaires par la collectivité territoriale ni une place en internat.**
- afin d'assurer une affectation à l'élève dans un lycée public, il est impératif que parmi les 4 vœux formulés au 3^{ème} trimestre, figure **au moins un vœu d'affectation dans son établissement de secteur** (hors vœu de 2nde contingentée, régulée ou spécifique).

Pour les familles demandant, parmi les vœux d'affectation, une 2nde générale et technologique dans un lycée ne relevant pas de leur zone géographique d'habitation, la procédure de dérogation devra être engagée selon les modalités ci-dessous :

1. La famille renseigne l'imprimé de demande de dérogation (cf. P 2) en joignant les pièces justificatives à l'appui de la demande et le remet au chef d'établissement de son enfant. Une demande de dérogation peut porter sur un ou plusieurs critères.
2. Pour les motifs 3, 4, 5 et 7, le Chef d'établissement contrôle la validité des pièces justificatives présentées par les familles, puis effectue dans « Affelnet » la saisie de ces motifs s'il les a validés.
3. Pour les motifs 1, 2 et 6, le Chef d'établissement saisit dans Affelnet les motifs et transmet l'imprimé de demande de dérogation et les pièces justificatives pour validation à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale **dès le lundi 22 mai jusqu'au 1^{er} juin dernier délai.**
4. Le traitement des dérogations s'opère en fonction des priorités arrêtées au niveau national par le ministère:
 - 1 élèves en situation de handicap
 - 2 élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé
 - 3 élèves boursiers
 - 4 élèves dont un frère/une sœur est déjà scolarisé-e dans l'établissement demandé (et y sera encore inscrit-e à la rentrée 2017)
 - 5 élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé
 - 6 élèves devant suivre un parcours scolaire particulier
 - 7 convenances personnelles

- **Sont à exclure du champ des dérogations :**

⇒ Les vœux des élèves portant sur la **seconde contingentée « création et culture design »** ou sur des **EDE (enseignements d'exploration) à régulation** à recrutement départemental. Pour ces vœux, le classement des candidatures est opéré dans "Affelnet-Lycée" en fonction de l'évaluation des matières scolaires, du bilan de fin de cycle 4 (socle commun de compétences) et de l'avis du chef d'établissement (pour « Création-design » uniquement).



Coordonnées des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	DSDEN de la Loire-Atlantique 44 Division des Élèves 8 rue du Général Margueritte, Bâtiment B, BP 72616, 44326 NANTES CEDEX 3 02.51.81.69.21 divel1-44@ac-nantes.fr	DSDEN du Maine et Loire 49 Division du Second Degré Cité administrative, Rue Dupetit Thouars 49047 ANGERS CEDEX 02.41.74.34.60 service.eleves49@ac-nantes.fr
	DSDEN de la Mayenne 53 Division de l'organisation scolaire Cité administrative Rue Mac Donald BP 3851, 53030 LAVAL CEDEX 02.43.59.92.50 ce.dos53@ac-nantes.fr	DSDEN de la Sarthe 72 Division des Élèves 19 bd Paixhans, CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9 02.43.61.58.45 ce.divel72@ac-nantes.fr

Demande de dérogation pour l'entrée en 2^{nde} GT dans un lycée public

Demande de dérogation à envoyer à la DSDEN du département par l'établissement d'origine, à compter **du 22 mai et jusqu'au 1^{er} juin dernier délai** avec les pièces justificatives (voir les coordonnées des DSDEN sur la page 1).

L'accord du (de la) IA-DASEN n'implique pas automatiquement la prise en charge financière des transports par la collectivité territoriale, ni une place en internat.

Nom et prénom de l'élève :	Établissement 2016/2017 (nom et ville) :
Né(e) le : __ / __ / __ Sexe : <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	Classe :
N° identifiant élève (INE) :	LV1 : LV2 :
Nom, prénom du représentant légal 1 :	Nom, prénom du représentant légal 2 :
Adresse.....	Adresse.....
Téléphone :	Téléphone :



INDIQUER TOUS LES VŒUX DE L'ÉLÈVE

*ne pouvez pas demander 4 vœux dérogatoires. Vous devez obligatoirement indiquer **au moins un vœu de 2GT du lycée de secteur** parmi les 4 vœux (hors vœux de 2^{nde} contingentée, régulée ou spécifique).*

Lycée souhaité en 2017 – 2018 (indiquez le nom et la ville du lycée)	Indiquez le couple d'enseignements d'exploration souhaité	Dérogation oui / non	Indiquez les n° des motifs invoqués
1)			
2)			
3)			
4)			

RAISON(S) MOTIVANT LE CHOIX DE LA DEMANDE DE DÉROGATION (joindre les justificatifs)

(cochez la ou les cases ci-dessous)

- 1) élèves en situation de handicap
- 2) élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé
- 3) élèves boursiers
- 4) élèves dont un frère (sœur) est déjà scolarisé(e) dans le lycée demandé(e), et y sera inscrit(e) à la rentrée 2017
- 5) élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé
- 6) élèves devant suivre un parcours scolaire particulier
- 7) convenances personnelles (à préciser)

Précisions sur la demande de la famille :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature des représentants légaux :

Observations éventuelles du chef d'établissement sur la validité des motifs présentés :

Code Zone géographique de l'élève

Signature et cachet